

Conseil quartier Moundran

Lors de notre dernière réunion du quartier (le 05/12/2016), deux problèmes sont apparus :

1. L'un au niveau de la circulation routière à l'approche de la zone de Moundran et à l'intérieur de cette zone,
2. L'autre au niveau des nuisances induites par l'implantation de « La Bodéga » chemin de Moundran.

Circulation routière.

L'observation des transits routiers pour desservir la ZAC de Moundran fait apparaître les anomalies suivantes :

- Signalisation inadaptée au niveau du CD632 à hauteur du restaurant l'Argentin. En effet, en fait la zone d'activités de Moundran est divisée en 2 :
 - L'une concerne la ZAC, identifiée comme telle sur le plan de la commune, à vocation « *industrielle* » (Quartier de la rue de l'Europe, rue Jean Monnet, chemin de Moundran),
 - L'autre, identifiée « Espace économique de Moundran » sur le plan de la commune, plus à vocation « *commerciale* » (Lidl, Pharmacie de Moundran, restaurants,)

Dans ce contexte, peut-être serait-il plus judicieux de les distinguer en les dénommant respectivement Moundran I et Moundran II par exemple, ce qui permettrait d'éviter l'égarément de certains convois routiers encombrant et peu faciles à manœuvrer dans un espace réduit et à circulation fréquente.

- Par ailleurs la signalisation routière actuelle à l'intérieur de la zone que nous avons identifiée précédemment « *industrielle* » est incomplète et parfois manque de rationalité.
 - Incomplète :
 - ✓ Au niveau de l'ensemble HLM de la rue Ste Lucie, le sens unique est simplement matérialisé au sol et au milieu de la rue, en conséquence un panneau à l'entrée de cette voie serait le bienvenu et serait sans ambiguïté.
 - ✓ A l'intersection de la rue de l'Europe et du chemin de Moundran, un panneau Stop qui n'en a que le nom vu sa taille réduite est implanté chemin de Moundran. D'une part sa position déportée le rend peu visible ce qui vient diminuer son degré de visibilité

conjointement ajouté à celui du à sa taille, d'autant qu'il n'est pas matérialisé au sol.

- ✓ A l'intersection de la rue de l'Europe et de la rue Jean Monnet, vu la mise en sens unique de la rue de l'Europe, un complément de signalisation serait nécessaire afin que les convois encombrants ne s'engagent dans la partie terminale de la rue de l'Europe en direction des établissements Seigneurie. La mise en place d'un panneau « *voie sans issue* » semble opportune.

Nuisances environnementales

L'ouverture de « La Bodéga » chemin de Moundran a induit des nuisances de plusieurs sortes :

- **Sonores :**
Les heures tardives de fermeture et leur prolongation par les clients à l'extérieur s'avèrent gênantes pour les habitants du quartier en particulier vu la proximité des HLM. D'ailleurs des plaintes ont été déjà déposées.
Cette gêne sonore ressentie pendant la période hivernale, car les fumeurs sortent à l'extérieur du local, ne pourra qu'être accentuée en période estivale.
L'état alcoolisés de certains clients augmente ces nuisances sonores Auxquelles il convient d'ajouter les bruits de moteur lors des départs parfois une après le= a fermeture de l'établissement.
- **Environnementales :**
Dépôt de canettes et timbales jetées n'importe où à l'extérieur de l'établissement malgré la présence de bacs.
- **Stationnement :**
Les clients stationnent n'importe où, occupent même des emplacements réservés aux locataires des HLM.

Ces multiples problèmes font que nous souhaiterions pouvoir les évoquer lors d'une rencontre avec les élus en charge de ces secteurs afin de trouver des solutions équitables et durables pour tout le monde.